

MARCILLY

Informations

JUIN 2020

N° 189



Depuis lundi 25 mai, le nouveau conseil municipal est en place. Il se compose ainsi :
Mme DUCHESNE Dominique, élue Maire au 1^{er} tour, Mme HURAND Ludivine, élue 1^{ère} adjointe au 1^{er} tour,
M. DIDON Fabrice élu 2^{ème} adjoint au 1^{er} tour, M. JOLLY Patrick élu 3^{ème} adjoint au 1^{er} tour.
Les conseillers élus sont : Mme ROUGERIE Muriel, Mme PEROT Nathalie, Mme AMADO Ludivine,
M. COLSON Patrice, M. BARBARY Thierry, M. TONDU Xavier, M. BOULMÉ Hervé.
Mme PEROT Nathalie a souhaité présenter sa démission au conseil municipal.

LE MOT DU MAIRE

Le nouveau Conseil Municipal, enfin installé, m'a reconduit dans mes fonctions de maire et je l'en remercie. Sur ma proposition, le Conseil Municipal a créé un poste de 3^{ème} adjoint. En collaboration avec le Maire, les attributions de chacun des adjoints sont les suivantes :
Ludivine HURAND, 1^{ère} Adjointe et déléguée à la Communauté de Commune du Pays de l'Ourcq, en charge des dossiers budgétaires, d'urbanismes, et de toutes questions générales.
Fabrice DIDON, 2^{ème} Adjoint, en charge des affaires scolaires, de communications, et des affaires Sociales.
Patrick JOLLY, 3^{ème} Adjoint, en charge de l'entretien du village et de la salle des fêtes.
Bien entendu, le maire et les adjoints travaillent en étroite collaboration avec l'ensemble des élus au sein des différentes commissions (finances, urbanisme, communication, affaires sociales, scolaire, fêtes, etc).
Je souhaite donc à toutes et à tous un bon mandat ; je regrette cependant que Nathalie PEROT ait décidé de quitter si rapidement la nouvelle équipe.
Bien à vous,

Dominique DUCHESNE

QU'EST-CE QUI SE DIT A MARCILLY ?

Le conseil municipal remercie l'Association des Fêtes et Loisirs de Marcilly pour son implication dans la fabrication et la distribution de masques afin de lutter contre le Covid-19.

Face au Covid-19, le département de Seine-et-Marne a offert des masques aux habitants du village. Ces masques ont été distribués sur les mois de mai et de juin.
Pour sa part, la mairie de Marcilly, par l'intermédiaire de la Communauté de Commune du Pays de l'Ourcq (CCPO), a distribué des masques chirurgicaux aux personnes à risque, aux infirmières de Saint-Souplets, à l'école.

Par ailleurs, le Pays de l'Ourcq et la Profession Agricole de Seine et Marne ont fait des dons de gel hydroalcoolique. Ces gels ont été redistribués aux sites communaux suivants : école, mairie, local dédié à l'employé municipal.

La mairie est en plein recrutement d'un employé municipal.

L'Association des Fêtes et Loisirs de Marcilly communiquera ultérieurement sur le maintien ou non de son barbecue annuel prévu sur le mois de septembre.

Tous les mardis soir, les Pizzas Giuliana vous attendent sur le parvis de l'église.
(Pizza Giuliana : 07.66.19.28.86)

Les horaires de Mairie ouverts au public sont le lundi de 17h à 19h et le vendredi de 10h à 12h.
Possibilité de prendre rendez-vous.

Jusqu'à nouvel ordre, notre secrétaire en mairie, Claire Didiot est en télétravail le mercredi et jeudi ; mais la mairie reste joignable au 01.64.36.66.96 ou mairie.marcilly77@laposte.net

Depuis le 19 mai, 84 buralistes de Seine-et-Marne proposent différents services du quotidien : paiement de l'impôt, paiement des amendes et le paiement de factures du secteur public local.
Pour connaître la liste des buralistes concernés ainsi que leur adresse :

www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite

FAISONS QUE NOTRE VILLAGE RESTE BEAU

"Moi, Muriel, j'ai un chien et lorsque je le sors, j'ai dans mes poches des sacs en plastique pour ramasser ses excréments et éviter que les trottoirs et les rues de mon village soient sales."

Nous rappelons d'autre part à chaque propriétaire de chien de bien vouloir veiller à ce que leur animal de compagnie ne crée pas de nuisance par leurs aboiements prolongés de jour comme de nuit.

Promeneurs, n'hésitez pas à ramasser les papiers et autres déchets laissés dans notre campagne.

RAPPEL : L'utilisation des tondeuses et autres engins à moteur est interdite en semaine au-delà de 20h, tolérée les dimanches et jours fériés de 10h à 12h **uniquement**.

"Adoptons les bons réflexes pour le bien vivre ensemble"

INFORMATIONS UTILES

SAUR : eau potable **en cas de manque d'eau ou de fuite importante** : 01 77 78 80 08

ENEDIS : en cas de panne de réseau électrique : 09 72 67 50 77

Collecte des déchets : en cas d'incident de collecte, contacter la Mairie ou le service déchets de la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq par mail : dechets@paysdelourcq.fr

Toutes les déchèteries du SMITOM sont à nouveau accessibles aux particuliers et aux professionnels sur rendez-vous. Une carte d'accès en déchèteries est nécessaire pour bénéficier du service. Cette dernière est gratuite et peut être demandée via leur site internet. Pour prendre rendez-vous, [connectez-vous sur la plateforme infotri](#).

Aide à l'achat d'un broyeur de végétaux à usage domestique **FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION**
Pour favoriser la valorisation locale des végétaux et limiter les déchets verts, le SMITOM du Nord Seine-et-Marne a instauré un dispositif d'aide à l'achat de broyeur de végétaux.

Il s'agit d'une subvention dont le montant est fixé à :

- 30% du prix d'achat TTC d'un broyeur, dans la limite de 120 € par broyeur neuf acheté par un foyer,
- 40% du prix d'achat TTC d'un broyeur, dans la limite de 200 € par broyeur neuf acheté par un groupement de deux foyers ou plus.

Cette offre s'adresse exclusivement aux habitants du territoire du SMITOM (professionnels non concernés). Le budget alloué à cette opération est plafonné annuellement. Les dossiers complets seront traités par ordre d'arrivée.

<https://www.smitom-nord77.fr/wp-content/uploads/2020/02/Formulaire-de-demande-achat-dun-broyeur.pdf>

Le SMITOM propose aux particuliers d'acquérir des composteurs individuels, leur permettant de transformer déchets verts et fermentescibles en compost. Cette offre est exclusivement réservée aux particuliers résidant sur le territoire du SMITOM du nord Seine-et-Marne à raison d'un composteur par foyer (la présentation d'un justificatif de domicile vous sera exigée lors du retrait).

Pour bénéficier de cette offre, vous devrez prendre rendez-vous à l'aide du calendrier en ligne et venir retirer le composteur muni d'un justificatif de domicile et d'un chèque à l'ordre de "la régie déchèteries-composteurs du SMITOM". Le paiement par carte bleue est également possible. Le retrait se fait au siège du SMITOM du Nord Seine-et-Marne 14, rue de la Croix Gillet à Monthyon (77122) en fonction des dates et horaires choisis.

La fibre, c'est pour bientôt ! Les travaux de déploiement sont en cours. La commercialisation et les premiers raccordements sont prévus pour la fin de l'année.

Nous rappelons que la commune met à la disposition uniquement pour les habitants de Marcilly un espace de déchets verts - pelouses et branchages uniquement - **(sacs et matières plastiques sont interdits)**. Cet espace est situé sur le chemin de Varreddes en direction d'Etrépilly. Le non-respect de ces règles entraînera la fermeture.

DESTRUCTION NID FRELON Formé par le F.R.O.D.O.N et le GDSA77. Référent frelons sur la Seine et Marne du Groupement départemental sanitaire apicole. Intervention dans la journée sur les départements 77, 91, 94, 93. Equipé d'une perche de 30 mètres pour diminution des coûts. Intervention 7j/7. Tél. 06 42 76 91 15

Groupement de Défense Sanitaire Apicoles de Seine-et-Marne (GDSA 77)	gdsa@apiculture77.fr
Olivier GIRBAL Destruction Nid Frelon Siret : 502 721 269 00038	destruction.nid.frelon@gmail.com
Action Guêpe Siret : 839 212 990 00015	actionguepe@gmail.com

QU'EST-CE QUI SE DIT DANS LE PAYS DE L'OURCQ ?

Un nouvel équipement sportif communautaire :

La Communauté de communes a décidé de construire un nouvel équipement de proximité dédié aux arts de combat et à la pratique tennistique à Ocquerre (à côté du stade Micheline Ostermeyer). Ouverture prévue : fin 2021.

Située au Pôle de Services, à Ocquerre, la Piscine du Pays de l'Ourcq comprend un bassin (25m) et une lagune ludique pour les plus petits. La Piscine propose aux habitants du territoire de nombreuses activités pour tous les âges et tous les niveaux.

Pour disposer d'informations complémentaires : <https://www.paysdelourcq.fr/content/la-piscine>

Animations estivales pour les enfants et les adolescents : www.paysdelourcq.fr

INFORMATIONS ÉCOLE MATERNELLE LE GRAND CHEMIN A VARREDDES

- Inscriptions à l'école maternelle Le Grand Chemin à Varreddes (rentrée 2020-2021) :

Sont concernés : les enfants nés en 2017, les enfants nés en 2015 et 2016 scolarisés dans un autre établissement ou non scolarisés.

Merci de vous rendre à la Mairie de Marcilly (aux heures d'ouverture) avec les documents suivants :

Livret de famille, un justificatif de domicile de moins de 3 mois, le carnet de vaccination de votre enfant, le certificat de radiation si votre enfant était scolarisé dans une autre école.

Vous pourrez ensuite contacter l'école maternelle (01.64.34.58.10) pour inscrire votre enfant. La directrice conviendra d'un entretien avec vous pour lequel vous devrez apporter : La fiche de pré-inscription de la mairie, le carnet de vaccination de votre enfant, le certificat de radiation le cas échéant, le livret de famille et en cas de séparation et s'il y a lieu le jugement de divorce. Il n'est pas nécessaire que l'enfant soit présent à l'inscription.

- Pour les passages dans les classes supérieures, il n'est pas nécessaire de renouveler l'inscription pour l'école maternelle. Pour les élèves passant au CP, l'inscription à l'élémentaire est automatique.
Pour la cantine, vous devriez recevoir par mail la demande d'inscription pour septembre.
Pour le périscolaire, il conviendra de se renseigner des nouvelles modalités auprès de la mairie fin juin.
Des informations seront données lors du conseil d'école.

- Les enfants scolarisés en CM2 à l'école élémentaire La Tournoye durant l'année scolaire 2019-2020 feront leur rentrée en classe de 6^{ème} dans le collège de Saint-Supplets.

UN PEU D'HISTOIRE

MARCILLY (Les Marcilliens)

Code postal : 77139

Canton de Lizy-sur-Ourcq

Superficie : 693 ha.

Altitude : 72 à 126 m.

Population : 1891 : 259 h. 1962 : 260 h. 1982 : 260 h. 1999 : 353 h. 2007 : 397 h. Au dernier recensement : 488 h.

Autrefois : Le village fut mentionné dès le XI^o sous le nom de « Marcilliac ». L'origine du nom viendrait du latin « marcilliacum », domaine de Marcellus. Aujourd'hui : Eglise Saint-Etienne et Saint-Babylas, XVI^o. Colombier. Activités : L'agriculture. Cours de l'eau : La Théroüanne.

Manifestation : le 3^{ème} dimanche du mois de mai fête communale.

MIEUX COMMUNIQUER, MIEUX ÉCHANGER

Afin de faciliter la communication du village et d'être plus réactif, nous vous proposons si vous le souhaitez de nous retourner cette lettre d'informations en mairie (boîtes aux lettres) en complétant les informations ci-dessous :

Prénom : Nom :

Tél. :

Email :

Ces informations seront utilisées uniquement par la mairie pour vous communiquer les informations qui lui semblent importantes.

DÉCÈS

Nous sommes dans le regret de vous faire part du décès de Mme Gressier.

NAISSANCE

Nous souhaitons la bienvenue à Anastasios SAMARAS né le 05 avril 2020 et Hélène Alexia BESSON née le 27 mai 2020.

Le conseil municipal tient à remercier Mr MONGREDIEN pour le don de fleurs. Ces fleurs permettront d'embellir notre village.

Bien à vous,

Le Conseil Municipal

*Mairie – 1 rue de Louvin – 77139 MARCILLY
Tél : 01 64 36 66 96 – Mail : mairie.marcilly77@laposte.net
Horaires mairie : lundi de 17h à 19h, vendredi de 10h à 12h
Et sur rendez-vous.*